

## LES RAISONS D'UN RECOURS

Le projet d'extension du port de Port la Nouvelle (11), né dans les années 1970 a fait l'objet d'un débat public en 2012-2013. Des habitants de la région Occitanie se sont alors retrouvés après s'être soulevés contre un projet de raffinerie d'huile de palme. Depuis, ils n'ont cessé de dénoncer ce projet portuaire comme écocide et climaticide mais aussi ruineux pour les finances publiques.

Le dossier de 2013 reposait sur un modèle économique hasardeux. Présenté à l'enquête publique en 2018, son caractère écocide et climaticide se confirmait. D'ailleurs il ne comportait même pas d'évaluation de son empreinte carbone, que ce soit pour la construction ou l'exploitation. Ses promoteurs ont toujours fait comme s'il n'y avait aucune préoccupation dans la société (et la loi) sur le sujet ! Quant au modèle économique présenté alors, il brillait par sa vacuité.

Depuis la Région Occitanie, désormais propriétaire du port, a préféré faire appel à un consortium de sociétés privées pour en assurer l'aménagement et le développement. La structure choisie est une SEMOP (Sté d'Economie Mixte à Objet Particulier) dans laquelle la Région ne détient que 34 % des parts.

Pour assurer sa mission de développement, la SEMOP se propose de plonger notre port dans un engrenage ultra libéral fait de concurrence sauvage avec les autres ports (y compris Sète), de dumping tarifaire et de trafics commerciaux en totale contradiction avec les mutations nécessaires pour un avenir climatique moins sombre.

Des importations massives d'engrais azotés sont au programme, tout comme des exportations de céréales que nous ne produisons pas dans la région et des importations de céréales d'Amérique du Nord, arrosées au Glyphosate. Sont également prévues des importations de bois, d'éthanol, de soja d'Amérique latine dont nous savons qu'ils sont liés à la déforestation de l'Amazonie. Quant aux importations d'hydrocarbure actuellement présentes à Port la Nouvelle, il est prévu leur augmentation alors que nous savons que leur consommation est en baisse.

Bref, il s'agit d'un modèle économique ni réaliste ni souhaitable. Pourtant, pour le mener à bien, les aménagements intérieurs vont être réalisés. De très importants investissements sont nécessaires et le contrat liant la SEMOP à la Région Occitanie fait obligation à la collectivité de les subventionner. Quant au fonctionnement, il sera également subventionné par la Région sur des objectifs difficilement compréhensibles comme une grande partie du salaire des cadres dirigeants de la SEMOP.

La communication de l'exécutif régional repose sur la réalisation d'un port de la transition énergétique avec deux secteurs : la construction d'éoliennes flottantes et un hub hydrogène « vert » de portée européenne (sic). Pourtant il ne s'agit que d'une petite partie du projet. La

construction des éoliennes, prévue dans le port « historique » nécessitait certes l'adaptation de l'infrastructure mais certainement pas la totalité du projet. Le hub hydrogène comprend une petite usine de production et une unité de stockage massif de gaz en provenance du Maghreb ou du Moyen Orient. Le projet est de réaliser ce stockage en souterrain avec de très nombreuses inconnues techniques et physiques. Déjà, les communes intéressées se prononcent contre, y compris Port la Nouvelle !

Et le côté environnemental ? Le dossier d'étude d'impact présenté à l'enquête publique a été tellement peu convaincant que l'État a imposé des mesures de suivi pour de nombreuses années. Et quand on connaîtra les effets, que fera-t-on ? Dans le contrat Région/SEMOP, il est beaucoup question de responsabilité environnementale. Nous étions donc en droit d'attendre que la Région et les privés s'engagent à travers le contrat les liant à les prendre en compte et agir. Il n'en est rien.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, nous portons un recours de plein contentieux contre ce contrat. Il est soutenu par les Amis de la terre, EELV, Développement Durable en Corbières-Minervois, LFI, Génération Ecologie, la Confédération Paysanne, RAMES-BTP... Ce jeudi 8, il sera examiné en référé suspension au tribunal administratif de Montpellier, rue Pitot.

L'audience est à 14 h 30, un rassemblement et un point presse sont prévus à partir de 13 h devant le tribunal. Les requérants ainsi que Extinction Rebellion, ANV-COP21, Greenpeace Narbonne... appellent à ce rassemblement.

A cette occasion, vous pourrez rencontrer les animateurs du recours.